

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident de travail ou d'un malaise mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

La formation SST dispensée est conforme aux dispositions (référentiel, documents administratifs,...) formalisées dans le document de référence du dispositif global de formation SST.

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

CONTENUS

- Le rôle de SST dans l'organisation de la prévention et des secours dans l'entreprise
- Les phases d'intervention auprès de la victime
- L'épreuve de certification

- **PREREQUIS** : aucun
- **CERTIFICATION** : oui
- **EQUIVALENCE** : unité d'enseignement "Prévention et Secours Civique de niveau 1" (PSC1) du Ministère de l'Intérieur / **ALLEGEMENTS** : Le titulaire du PSC1 peut bénéficier d'allègements de formation SST mais doit obligatoirement passer les épreuves certificatives dans leur intégralité pour obtenir le certificat SST.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- QCM d'évaluation des connaissances acquises, épreuve certificative (mise en situation)
- Attestation de formation
- Certificat valable 2 ans délivré par le réseau CARSAT / INRS

MOYENS ET SUPPORTS

- Exposé interactif
- Mises en situation, jeux de rôle
- Ateliers d'apprentissage
- Mannequins et matériels du SST
- Plan d'intervention, plan d'action de prévention du SST, aide-mémoire
- Diaporama du déroulé de la formation

DURÉE ET TARIFS

- 14 heures (2 jours)
- 190 € TTC / personne
- 1710 € TTC / groupe